Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne 0.40
Réclames	— 0.75
Faits-divers	— 2.00
Chronique locale	— 4.00
Echos	— 5.00
Gazette du Nord	— 6.00

TEMPÉRATURE

LILLE, le 25 mai.

Minimum, nuit, abrité	12·0
Minimum, nuit, découvert	11·4
Surface du sol, 8 h. du matin	16·0
A 1 mètre de profondeur	11·6
De l'air à l'ombre	20·2
Maximum, jour à l'ombre	21·1
Maximum, jour, au soleil	25·0
Etat hygrométrique (8 h. m.	0,65

Etat du ciel. Très nuageux.
Direction du vent : N.

BAROMÈTRE. — Le 25 mai (2 h. du matin) la pression est de 773 -/- le 26 mai (2 heures du matin) la pression est de :

Temps probable. — En France, des pluies orageuses sont probables dans toutes les régions ; la température va s'abaisser et se rapprocher de la normale.

SÉNAT

Suite de la séance du mardi 25 mai

LE BLANC DE CÉRUSE

Le Sénat est ensuite appelé à statuer sur l'ensemble de l'article 3.

M. VIVIANI combat à nouveau le principe de l'indemnité. Il montre l'importance de la question au point de vue budgétaire.

M. DE LAMARZELLE combat également l'indemnité. L'orateur déclare que l'Etat légiférant en faveur de l'intérêt public ne doit pas de dédommagements.

MM. GUILLIER et TURON appuient le principe de l'indemnité.

Le texte de l'article 3 est définitivement maintenu par 147 voix contre 135.

Le Sénat poursuit l'étude des autres articles du projet.

M. CAZENEUVE demande et obtient la suppression de l'article 4 prévoyant qu'un règlement d'administration publique indiquera les travaux spéciaux pour lesquels il pourra être dérogé à la loi.

Les articles 5 et 6 sont ensuite adoptés.

***

Le Sénat prend en considération la proposition de loi de M. COUYBA relative à la protection du droit des auteurs, en matière de reproductions des œuvres d'art.

Les Retraites ouvrières

Sur la proposition de M. FESSARD, le Sénat décide le renvoi à la Commission des Finances du rapport de M. CUVINOT sur les retraites ouvrières, et du rapport de M. STRAUSS sur la proposition de loi relative aux cheminots.

Séance levée à 6 heures. Séance jeudi, à 4 heures.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Suite de la séance du mardi 25 mai

Les Conseils de guerre

Au § 2 M. Paul Morel propose d'ajouter les mots après : sachant lire et écrire, « ne se trouvant dans aucun des cas d'incapacité prévus par l'art. 2 de la loi du 21 novembre 1872 et n'ayant encourus aucune punition de prison ».

M. Chéron accepte cette correction du texte.

M. Bienaimé propose la substitution des mots : « ayant atteint l'âge de 25 ans » aux mots « ayant atteint l'âge de la majorité » (Bruit à l'extrême-gauche).

M. Bienaimé reprend l'objection faite tout à l'heure par M. Piou.

M. LABORI. — Cet amendement, dit-il, rendra impossible le fonctionnement normal de la loi, ce serait au surplus aller à l'encontre de l'art. 3 déjà voté. L'insistance de quelques-uns de nos collègues sur des points de détails risquent fort d'être interprétés comme de l'obstruction (Exclamations à droite).

M. BIENAIMÉ. — En tous cas ce qu'on ne risque certes pas de prendre pour de l'obstruction c'est le vote, si rapide et presque sans discussion d'une loi contraire à tous nos principes juridiques.

Par 442 voix contre 111 l'amendement Bienaimé est repoussé et le § 2 de l'art. est adopté ainsi que le § 3 relatif à la composition du tableau du jury pour la marine.

M. EDIGARD propose l'amendement ci-dessous :

« Seront désignés par la même voie comme jurés supplémentaires un officier, un sous-officier, un brigadier ou caporal et un soldat appartenant à la liste ci-dessus prévue, en résidence au chef-lieu du corps. Ils remplaceront le cas échéant, le juré de leur grade ».

L'amendement est accepté sans discussion. Il s'appliquerait aussi à l'armée de mer.

M. Lasies intervient à propos du § relatif aux récusations : « L'accusé premièrement et le Procureur général exercent des récusations sans en exposer les motifs ».

M. LASIES. — Ces récusations seront-elles illimitées ?

M. LABORI. — La réponse à votre question est dans l'article 6 qui décide que les récusations se feront conformément aux règles du droit commun (article 378 du code de procédure civile).

M. DAUTHY insiste, lui aussi, sur le droit des récusations, il demande que la loi, dans son texte, fixe nettement les limites de ce droit.

M. PUECH. — Le système de la commission est simple. Un soldat passe en conseil, le jury est alors composé par un colonel, un capitaine, un lieutenant, un soldat. Or, d'après l'article, le nombre des membres du jury de session sera pour chaque grade le triple du nombre des jurés qui siègent. Il y aura donc trois colonels, trois capitaines, trois lieutenants, trois soldats. Sur ce nombre on tire au sort ceux qui formeront le jury. Eh bien, la défense et le procureur général à tour de rôle ont droit à une récusation.

La défense peut récuser un colonel, le procureur l'autre, il restera le troisième et ainsi de suite. Où est la difficulté ? N'est-ce pas ainsi que les choses se passent lorsqu'aux assises, sur 36 jurés on en choisit 12 pour siéger et que la défense et le ministère public exercent chacun leur droit égal de récusation ?

M. Dauthy insiste et demande qu'il soit procédé aux récusations au fur et à mesure du tirage au sort.

Mais M. Puech et M. Labori font remarquer que ce qui est possible aux assises, où tous les jurés ont la même origine, ne l'est plus avec le jury militaire d'origine diverse. Ici il faut bien procéder par grade.

M. BONNEVOY. — Inscrivez donc dans la loi que les récusations se feront par tiers pour chaque grade. Sinon c'est la disposition du droit commun qui sera applicable et le droit commun dit fort nettement que les récusations se font par tiers.

Finalement l'amendement de M. Dauthy est repoussé et la correction proposée par M. Bonnevoy (récusation par tiers et pour chaque grade) est adopté.

M. D'Osmoy propose une disposition tendant à ce que les deux membres civils prévus dans la composition des Conseils par l'art. 3 soient pris parmi les officiers de réserve en résidence dans le corps.

M. Chéron rejette cet amendement contraire à l'esprit de l'art. 3 et qui au surplus créerait de nouvelles charges pour les officiers de réserve.

M. Jourde estime que si, par son amendement, M. D'Osmoy croit donner plus de garantie aux justiciables, il se trompe. Les jurés pris parmi les officiers de réserve seraient encore moins indulgents que des civils pour ceux qu'ils auraient à juger.

L'amendement est repoussé par 368 voix contre 222.

Reste le dernier § M. Paul Morel propose un texte plus précis, qui est adopté par le gouvernement.

Ce paragraphe concerne les conditions dans lesquelles seront tirés au sort les jurés civils prévus par l'article 3 ; les jurés titulaires le seront sur la liste annuelle, et les jurés suppléants sur la liste spéciale, du jury du département, dans lequel se trouve situé le chef-lieu du corps d'armée ou de l'arrondissement maritime.

Sont applicables toutes les dispositions de la loi de 1872 et du Code d'instruction criminelle, relatives aux jurys des Assises.

L'ensemble de l'art. 4 est enfin adopté à mains levées.

La suite est renvoyée à jeudi.
La séance est levée à 6 h. 40.
Séance vendredi 2 heures.

Après la grève des Postiers

Deux choses restent mystérieuses, à Lille, après la grève des postiers ; l'intervention du citoyen Saint-Venant aux réunions des grévistes et la nature des secours que ceux-ci ont reçus des organisateurs socialistes.

Oui, pourquoi ce citoyen siégeait-il aux assemblées des postiers ? A quel titre ?

N'aurait-il été, au milieu d'eux, que ce qu'il est parmi les vulgaires socialistes, soit tout simplement le délégué de l'anticléricalisme des Loges ?

Car on ne connaît que ce rôle à ce citoyen.

On ne se le figure pas autrement que pontifiant sur une tombe sans prêtre et proclamant le désespoir final, ou toastant à un banquet d'andouilles le Vendredi-Saint.

Il est, près des prolétaires, le délégué des Loges, qui n'admettent chez elles que des F∴ aux mains blanches, attestant plusieurs quartiers de noblesse capitaliste.

Que ce soit au Conseil général ou à une réunion socialiste, sa parole ne fait pas honneur aux F∴ bourgeois dont il fait la besogne, ni aux prolétaires dont il prétend éclairer la conscience.

Quant à sa littérature par la plume, jugez plutôt :

« Par un ordre du jour de solidarité, écrit-il dans le « Travailleur », la Fédération locale des syndicats ouvriers de Lille et des environs s'affirme décidée de soutenir par tous les moyens pratiques ses camarades de travail employés et ouvriers de l'Etat.

« N'en déplaise à l' « Echo » et à la « Croix du Nord » de déclarer que bien tard nous sommes arrivés pour assurer notre concours oratoire, mais je les (sic) conseille de tenir sérieusement compte de cette intervention tardive qui, mûrement réfléchie, sera susceptible de faire triompher, non pas des idées subversives, mais celle de la vérité, de la raison et démocratiques. »

Quel bon billet et quel français !

A la prochaine grève un peu sérieuse, le susdit citoyen pourra rééditer ses promesses et ses conseils, en ce clair français qui lui est tout personnel, et les pauvres grévistes seront aussi avancés que si on leur offrait la lune.

Les braves postiers, en hommes de lettres qu'ils sont par profession, se sont certainement gratté le crâne sous leur képi et se demandent encore ce que peut bien être cette « intervention tardive, susceptible de faire triompher celle (?) de la vérité, de la raison et démocratiques (??)

C'est à jeter sa langue à tous les chiens de la place Madeleine-Caulier, un jour de marché.

Non pas dans l'intérêt de la langue française, mais par amour pour les travailleurs, qui désirent comprendre ce qu'ils paient deux sous, en achetant le « Travailleur », les citoyens Delory, Ghesquière et Vérecque ne pourraient-ils pas revoir, avant l'impression, le manuscrit du camarade Saint-Venant ?

Et parce que les postiers n'ont pas réussi, le même camarade leur donne une verte leçon, toujours dans le même français :

« Le tort que j'accuse aux agents des postes (sic) est d'avoir trop compté sur eux-mêmes, en se tenant jusqu'à ce jour à l'écart du prolétariat industriel et il en coûtera encore trop par la faute de ceux qui se reposent sur l'individualisme. »

Précisément, les grévistes faisaient un effort héroïque pour se rapprocher du prolétariat industriel : on court à leur aide à temps pour arriver quand ils ont succombé, et on leur reproche d'avoir échoué.

Singulière façon de persuader aux postiers qu'ils ont tout à gagner à ne pas rester « à l'écart du prolétariat industriel » !

Et le camarade, toujours en veine de clarté, d'élégance et de logique, vient à parler de la liste Fanyau, élue par les « voix confondues du parti radical, des camelots du roi et des béatifiquateurs (sic) de Jeanne d'Arc ! » C'est vieux d'un an.

Qu'est-ce que cela peut bien faire à la grève des postiers ?

Enfin, ne sachant comment terminer sa grandiloquente élucubration, le citoyen tire les grands jeux. Mirabeau, Robespierre, Danton, voire même Jaurès et Guesde, le prophète, n'ont qu'à bien se tenir. Ecoutez, ou plutôt, lisez jusqu'au bout :

« Aux travailleurs de Lille et des environs, je leur dis franchement qu'il est un devoir pour eux de suivre attentivement les événements journaliers. Nous ne pouvons préjuger et déclarer qu'une grève générale sera déclarée demain : non. Qu'on le sache, elle ne peut se décréter, elle découle des événements économiques comme la révolution des événements politiques. Conséquemment qu'ils se tiennent prêts à répondre au concours que nous réclamerons d'eux.

« Qu'on le sache bien, c'est par une guerre sourde qu'on s'attaque à nos organisations. Notre vigie nous signale l'ennemi concentrant les forces de trois côtés : depuis la droite, au centre et vers la gauche. Soit. Nous sommes prêts ; mais nous ne serons plus les dupes ainsi que le furent nos ancêtres de 1789, quand, après avoir aidé la révolution bourgeoise contre le clergé et la noblesse, se virent supprimer le droit d'association. Nous reconnaissons par l'attitude un ennemi commun...

« Commandez le feu, nous répondrons ! »

Si cela ne vous donne pas dans le dos un petit frisson, c'est à n'y rien comprendre.

Mais avouez que si c'est là un échantillon du concours oratoire que promettait aux postiers l'organisation syndicale socialiste de Lille, ces braves gens n'ont rien perdu.

Et nous n'avons nulle part saisi la trace d'un concours d'une autre nature. Il eût été pourtant d'une solidarité syndicale et sociale bien intentionnée de répondre à l'organisation parisienne, qui a décidé de secourir matériellement les postiers révoqués ou suspendus.

Ni le citoyen Saint-Venant, ni l'organisation lilloise ne l'ont ainsi compris.

Les postiers pourront s'en souvenir.

V. H.

Gazette du Nord

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. l'abbé Pionnié est nommé directeur des missionnaires de Saint-Charles, sur la demande formulée, à raison de son état de santé, par M. le chanoine Couvreur, supérieur.

On annonce la mort :

De **Mlle Agnès Liagre**, fille de M. Emile Liagre, agent de change, à **LILLE**, décédée à l'âge de huit ans. Les funérailles ont lieu aujourd'hui mercredi, à dix heures et demie, en l'église de **PHALEMPIN**.

A **LILLE**, de **M. Jules Batigny**, membre correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, architecte, directeur de l'Ecole régionale d'architecture, décédé dimanche, à l'âge de 71 ans.

Le défunt a été notamment l'architecte de l'église du Sacré-Cœur et de l'Ecole nationale des Arts et Métiers, à Lille.

En 1866, il avait obtenu un premier second grand-prix de Rome.

Il était originaire de Valenciennes.

Les funérailles seront célébrées jeudi, à dix heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur, par le clergé de Notre-Dame de Consolation.

A **LILLE**, 37, rue Colbert, de **M. Pierre Dubaussoy**, décédé dans sa 93e année, muni des Sacrements. Les funérailles auront lieu en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, jeudi, à dix heures.

A **LILLE**, de **Mme Jean-Baptiste Royer**, née **Julie Leroux**, décédée dans sa 57e année.

A **LILLE**, de **M. Jean-Emile Tison**, de Denain, décédé dans sa 62e année.

Samedi matin ont été célébrées, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, à **LILLE**, les obsèques de **M. Armand Sert**, fondé de pouvoirs de la maison Auguste Pouillier, secrétaire général de la Société des Courses de Lille, secrétaire de la Compagnie Immobilière Lilloise, secrétaire de la Société des Habitations à Bon Marché, et trésorier adjoint de l'Œuvre des Vieillards Indigents.

Sur la tombe du regretté défunt, devant une nombreuse assistance, M. Auguste Pouillier a prononcé un discours.

Mardi, à onze heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Vaast, à **LA BASSÉE**, les obsèques solennelles de **M. Ferdinand Cailliez**, ancien pharmacien, conseiller municipal, président du Conseil paroissial et du Comité catholique de La Bassée, administrateur de la Société civile de l'Institution de Saint-François de Sales.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Alexandre Crespel, maire de La Bassée, le docteur Coppens, Duhem, pharmacien, l'abbé Deschamps, supérieur de l'Institution de Saint-François de Sales, Cyrille Carrez, professeur à la Faculté Catholique de Lille, Duchatel, adjoint, membre du Conseil paroissial.

Une affluence considérable avait tenu à assister aux funérailles de cet homme de bien.

Dans le cortège on remarquait le Conseil municipal, l'Harmonie municipale, la Société mixte de tir, l'Institution de Saint-François de Sales, une délégation des Anciens Militaires, de la Jeunesse Catholique et des Ecoles libres de garçons.

Bon nombre d'ecclésiastiques et de personnalités de la ville et des environs.

Au cimetière, M. le docteur Coppens prit la parole au nom des amis du défunt ; ensuite, M. le Maire, Alexandre Crespel, s'exprima en ces termes :

La mort vient de passer dans nos rangs et elle y a fait un vide profond. Bien que, depuis longtemps déjà, la douloureuse maladie qui l'avait étreint ne nous permit plus de longs espoirs, c'est frappé tout à coup et abattu soudainement que M. Cailliez s'en est allé laissant à sa famille l'exemple d'une vie toute droite, à ses amis le souvenir d'un rare et délicat attachement, à ses collègues une tradition de dévouement et de devoir.

Entré en 1896 à l'assemblée communale, il y est demeuré depuis et la population qui savait l'estimer et l'apprécier lui est restée fidèle avec une constance qui les honore également tous deux.

L'an dernier, au renouvellement du Conseil municipal, et bien que ce fût un dur sacrifice que d'abandonner ses compagnons de route au milieu du chemin et de leur fausser compagnie, il avait manifesté, les larmes aux yeux, la volonté de se retirer définitivement à son foyer et de quitter la politique comme il avait quitté les affaires. Il fallut toute notre insistance pour le faire revenir sur sa décision ; ce lui fut un sacrifice d'un autre genre ; il craignait les émotions et les fatigues de la vie publique, mais en faisant appel au sentiment du devoir, il se rendit et il garda au milieu de nous son poste de combat.

Homme de devoir, oui, il était cela avant tout, assidu à nos séances, il y arrivait des premiers et dans toutes les discussions, il apportait le souci du bien public, de la vérité, de la justice.

C'était surtout dans les questions financières, ardues et obscures, qu'il jetait la clarté de sa grande intelligence et les lumières de sa longue expérience.

Ce sont les mêmes qualités d'administrateur prudent, éclairé, vigilant dont il fit preuve comme trésorier, puis comme président du Conseil de Fabrique et après les événements de la Séparation, du Conseil paroissial. Il en était véritablement l'âme et le bras ; il y pensait et il y agissait pour nous tous. Et son grand esprit de foi, sa religion ferme, son dévouement toujours acquis faisaient de lui l'appui le plus solide et le conseil le plus précieux de ces assemblées.

J'ai eu l'honneur d'entrer avant dans son intimité, j'ai senti de très près les battements de son cœur généreux, il n'a jamais vibré que pour les nobles causes ; je n'en ai jamais connu de plus loyal, de plus fortement attaché à toutes les grandes idées ; il avait l'horreur de l'injustice et il en souffrait véritablement.

Des hommes tels que lui s'en vont comme les autres, c'est le sort commun, mais ils ne s'en vont pas tout entiers, ils laissent derrière eux, comme un sillon lumineux, le souvenir et les exemples d'une vie qui fut un apostolat. Ils se survivent à eux-mêmes dans leurs œuvres et dans la mémoire de leurs concitoyens.

L'affluence qui a accompagné sa dépouille mortelle pendant son dernier voyage et qui vient avec nous de le mettre au tombeau, atteste la vivacité des regrets et l'importance de la perte que nous faisons.

C'est une consolation pour sa veuve, pour ses enfants, pour sa famille, que de voir ainsi leur douleur et leur deuil partagés.

C'en est une autre, et meilleure encore et la seule efficace pour eux qui sont des chrétiens, que de lever les yeux vers le ciel où la récompense attend le bon serviteur et où aura lieu un jour la réunion qui ne finira plus.

Au nom de vos collègues, au revoir mon cher M. Cailliez, au revoir à Dieu !

Mardi, à onze heures, en l'église Saint-Vaast, à **BAILLEUL**, ont eu lieu les funérailles solennelles de **M. Pierre Lotthé**, époux de Mme Esther Leclercq, brasseur, adjoint au maire, décédé le 21 mai, à l'âge de 43 ans.

La levée du corps a été faite par M. l'archiprêtre Coubronne, entouré de tout son clergé.

Le cortège funèbre était grandiose dans sa morne tristesse et la foule immense, qui formait une haie vivante sur le passage de la dépouille mortelle de cet homme de bien, prouvait, par son attitude recueillie, son émotion visible, combien elle prenait part au deuil public de la cité bailleuloise.

Les sapeurs de la compagnie des pompiers tenaient la tête du convoi. Immédiatement derrière, suivaient la croix, les tambours et clairons, la Musique municipale, qui jetait à tous les échos les notes lugubres de ses plus impressionnantes marches funèbres.

Une délégation de la « Fraternelle », dont le défunt était vice-président, encadrait une magnifique couronne offerte par les membres de cette belle société. D'autres couronnes provenaient du personnel de la brasserie, etc. La Ville avait offert à son adjoint une couronne sur marbre blanc.

Le clergé précédait la dépouille mortelle, recouverte de l'écharpe tricolore et d'une admirable croix de fleurs.

Les coins du poêle étaient tenus par M. Plichon, député ; M. Moeneclaey, maire de Bailleul ; M. Cortyl, capitaine des sapeurs-pompiers et président de la « Fraternelle » ; MM. Furon et Eug. Flahaut, conseillers municipaux ; M. Maurice Bécue, propriétaire.

Le Conseil municipal au complet rendait les derniers devoirs au collègue si prématurément disparu.

La compagnie des sapeurs-pompiers, sous le commandement de M. Félix Loviny, formait l'escorte d'honneur.

Le deuil était conduit par M. Pierre Lotthé fils, accompagné de M. Bécuwe, doyen de Saint-Amand, et de M. Bordrez, supérieur du collège « L'Immaculée-Conception ».

Il serait impossible de citer, même sommairement, les notabilités de la ville et des centres environnants qui formaient l'immense convoi. Les trains venant d'Estaires, Hazebrouck, Armentières, Lille, Roubaix, etc., avaient amené à Bailleul une affluence extraordinaire d'amis, qui avaient tenu, en cette douloureuse circonstance, à manifester leurs sentiments de profonde sympathie pour cette famille si éprouvée. Les vastes nefs de l'église Saint-Vaast étaient bondées et l'offrande dura bien plus longtemps que la messe.

M. l'archiprêtre Coubronne officiait et la maîtrise interpréta la Messe de « Requiem » harmonisée de M. Wallet.

Il était midi lorsque le cortège funèbre se mit en route pour conduire jusqu'au champ de repos la dépouille mortelle.

Suivant la volonté expresse du défunt, aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Mardi matin à onze heures, a été célébré en l'église de **LINSELLES**, le mariage de **M. Jean Delobel**, fils de M. Emile Delobel-Destombes, cultivateur, avec **Mlle Hortense Duquesnoy**, fille de M. Paul Duquesnoy, négociant, conseiller municipal et de Mme Duquesnoy née Louise Ducatteau.

Les témoins étaient pour la mariée : sa sœur, Mlle Gabrielle Duquesnoy et M. Albert Duquesnoy, son oncle ; pour le marié : Mlle Marie Delobel, sa sœur et M. Pierre Destombes-Bolain, conseiller municipal.

M. l'abbé Léon Béhague, professeur à l'Institution Jeanne-d'Arc à Lille, a reçu le consentement des époux. Il leur a adressé une éloquente allocution. M. l'abbé Duquesnoy, professeur au Collège de Tourcoing, officiait, assisté de MM. les abbés Tack et Marten, vicaires.

L'orgue était tenu par M. Delporte, organiste à la paroisse Saint-Martin à Roubaix. M. Delporte a chanté le « Pater Noster » de Niedermeyer et « O Salutaris » de Rupès.

Samedi dernier, dans la gentille commune de **MARQUILLIES** avait lieu le mariage de **Mademoiselle Elisabeth Clabaut** avec **M. Victor Peugniez**, brasseur à Courcelles-lez-Lens.

Les habitants, par un sentiment de reconnaissance, avaient voulu donner leur concours à la fête par un pavoisement général. C'est entre une double haie de mâts garnis de verdure et surmontés d'oriflammes, comme aussi sous de nombreux portiques couronnés de souhaits de bonheur que passèrent les jeunes époux ainsi que les nombreux parents et amis.

M. Barrois-Brame, conseiller général, maire de la commune, présenta aux fiancés, de façon très aimable et très touchante, ses vœux de prospérité et au nom de Mme Barrois leur remit une gerbe superbe d'iris blancs.

A l'église, beaucoup trop petite, M. le chanoine Dieu, supérieur du collège de Marcq entouré de MM. les chanoines Delrue, Masure, de M. le doyen de La Bassée, de MM. les curés de Sainghin, d'Herlies, de Marquette, etc., etc., reçut le consentement des jeunes époux, après leur avoir adressé une allocution dont les termes très délicats furent appréciés de toute l'assistance.

La messe fut célébrée par M. Foubert, curé de la paroisse. Plusieurs artistes et amateurs se firent entendre. M. Henri Maes donna d'abord « L'Angelus des jeunes époux », de Jules Maes, puis après un « Magnificat » chanté par les jeunes filles de la Réunion, Etienne Donnay, de Lille, interpréta l' « O Salutaris » et le « Sancta Maria », de Faure et la « Bénédiction nuptiale », de Defives.

La quête fut faite par Mesdemoiselles Lucie Peugniez et Magdeleine Maes qu'accompagnaient MM. André Guérin et François Bécu. Les témoins étaient pour la mariée, M. Joseph Clabaut, conseiller municipal à Marquette, son frère et M. Léon Pattyn, conseiller municipal à La Madeleine, son beau-frère, tous deux industriels à Marquette ; pour le marié, Madame Bécu-Gouriet, son aïeule, et M. Joseph Bécu, son oncle.

Nous joignons nos meilleurs vœux et souhaits de bonheur à ceux des parents et amis des jeunes époux.

Le mariage de **Mlle Madeleine Lizot**, fille de M. Lizot, ancien industriel, et de Mme Lizot, née Dumont, avec **M. Scalabre**, de **DUNKERQUE**, a été célébré en l'église de l'Immaculée-Conception, à **SAINT-OMER**, lundi, à onze heures et demie.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. René Lizot, avocat, à Dunkerque, son frère, et Mme Alfred Dumont, sa tante ; pour le marié, MM. V. Pouchain, son oncle maternel, et Jean Scalabre, son frère.

Pendant la cérémonie religieuse, Mlle Marie Dumont a chanté, en véritable artiste, un « Ave Maria » et un « Ad te levavi ». Elle était accompagnée sur le violon par M. Berteloot.

LES GRÈVES

A LILLE

Grève de Confectionneurs

Les coupeurs grévistes de la Maison Couzineau, rue Léon-Gambetta, ont eu une entrevue mardi matin avec l'un des administrateurs, M. Lévy, mais aucun accord n'a pu se faire.

Dans la matinée, la Direction a envoyé à chacun des ouvriers grévistes une lettre le prévenant de son renvoi immédiat s'il ne reprenait pas le travail dans les 24 heures.

Comme on le pense cette décision brusque de l'administration a fait réfléchir les ouvriers qui ont tenu une réunion extraordinaire mardi soir, à sept heures et demie, à la Bourse du Travail, rue de Fives.

Au cours de cette réunion les coupeurs ont décidé, d'accord avec leur Chambre syndicale, de faire aujourd'hui une nouvelle démarche auprès de leurs patrons.

M. Conrouble, secrétaire du Syndicat, a été désigné pour accompagner la délégation des grévistes.

A HALLUIN

Trente ouvriers tisserands des établissements J. Demeestère-Demeestère viennent de se mettre en grève réclamant l'application d'un nouveau tarif. Ces ouvriers qui gagnent de 18 à 20 francs par semaine réclament diverses augmentations sur plusieurs articles du tarif, ce qui leur ferait une semaine de 27 fr.

M. Demeestère n'a pu faire droit à ces réclamations.

Les usines occupent un personnel de 375 ouvriers.

A DUNKERQUE

Grève des Inscrits Maritimes

La grève des Inscrits Maritimes dure toujours. Mardi matin, les marins n'ont point paru sur le port ; ils se sont rendus au Parc de la Marine, pendant que se poursuivaient les pourparlers avec M. l'administrateur de l'Inscription maritime. On n'a abouti à aucun résultat, mais le départ de trois vapeurs, lundi, fait présager que le conflit sera bientôt terminé.

Les gendarmes à cheval ont quitté Dunkerque hier matin, à dix heures. Les gendarmes à pied n'appartenant pas à l'arrondissement sont partis à deux heures et demie ; les autres séjourneront dans les locaux de la Chambre de Commerce et de la Machinerie des câles de radoub.

— M. Decoutter, secrétaire du Syndicat des Inscrits Maritimes de Dunkerque, était convoqué lundi après-midi, au bureau de M. Hénin, commissaire de police du 1er arrondissement. Il a fourni des explications sur les incidents qui marquèrent le départ de l' « Amiral-Troude ». Mardi matin, il a été interrogé par M. Desticker, juge d'instruction, qui a également entendu M. Delon, directeur de l'agence des Chargeurs-Réunis et plusieurs agents.

Pèlerinage à Domrémy et à Reims

DU 22 AU 24 JUIN

sous la présidence de Mgr DELAMAIRE

Domrémy, où fut le berceau de Jeanne d'Arc, est un tout petit village des Vosges, situé bien loin d'ici, à dix ou douze heures de chemin de fer, dans un pauvre pays qui ne ressemble en rien à *nos plaines fertiles* du Nord, au milieu de grands prés verts où serpente la Meuse.

Le site n'est pas grandiose ; il est simplement joli et modeste comme le fut l'enfance de la petite pastourelle, qui entendit là, au pied de ces côteaux, les anges lui ordonner, au nom de Dieu, d'aller sauver la France.

Nul confortable hôtel ne se dresse dans ces lieux pour héberger les pèlerins, aucun attrait de curiosité ne les attend : seul le souvenir de la glorieuse Pucelle peut les y attirer, mais combien il y est vivant encore après cinq cents ans.

Voici, au centre même du village, l'humble maisonnette où elle est née, où elle a passé les premières années de sa vie, et, tout à côté, la vieille église où si souvent elle est venue prier et pleurer quand les voix du Ciel, se faisant plus instantes, lui commandaient de partir.

Dans ces prairies que baigne la Meuse, Jeanne menait paître son troupeau, dans ces champs et ces vignes elle aidait son père et ses frères. Voici la maison de Mengette et celle d'Hauviette, ses amies préférées. Plus loin, à mi-côte de la colline, sur l'emplacement de l'Arbre des Fées, se dresse la basilique du Bois-Chenu, et, plus haut, sous la feuillée, l'humble sanctuaire de Notre-Dame de Belmont, où elle allait prier la Vierge de la conserver pure au milieu des dangers.

C'est d'ici qu'elle est partie pour Vaucouleurs et pour sa chevauchée épique, après avoir dit adieu, le cœur navré, à tout ce qu'elle aimait ici-bas.

Tels sont les glorieux souvenirs que présente Domrémy ; c'est vers ce coin béni de notre France que la parole de Pie X béatifiant Jeanne d'Arc dirige en ce moment les yeux et les cœurs de tous les vrais Français, et c'est là qu'il est bon d'aller puiser les leçons de piété, de confiance et de vaillance dont nous avons si grand besoin.

A voir ces humbles commencements de si grandes choses, on comprend mieux que Dieu n'attend de nous que notre bonne volonté pour opérer des miracles.

***

Programme. — Départ de Lille, par train spécial, le mardi 22 juin, dans la soirée ; arrêts du train à Seclin, Douai, Somain, Cambrai (annexe), Caudry et Busigny. Arrivée à Domrémy mercredi 23 vers 5 heures du matin. Messe de Communion. — Grand'messe dans la basilique du Bois-Chenu. — Après le dîner, départ pour Vaucouleurs où sera chanté un salut du Très-Saint-Sacrement. — Arrivée le soir à Reims.

Jeudi 24 : Messe à Saint-Rémy. — Grand'messe à la cathédrale. — Retour à Lille dans la soirée.

***

Prix du voyage (tous frais compris : Chemin de fer, nourriture et logement, manuel et insigne) :

De Lille ou Seclin : 1re classe, 82 fr. ; 2e classe, 62 fr. ; 3e classe, 46 fr.

De Douai ou Somain : 1re classe, 80 fr. ; 2e classe, 60 fr. ; 3e classe, 45 fr.

De Cambrai-Caudry ou Busigny : 1re classe, 79 fr. ; 2e classe, 59 fr. ; 3e classe, 44 fr.

Réduction de 50 0/0 pour rejoindre par les trains ordinaires le train spécial à l'une des gares ci-dessus indiquées.

Les pèlerins emporteront ce qu'il leur faut pour le repas du mardi soir.

***

Inscriptions. — Le nombre des pèlerins est strictement limité par la difficulté de se procurer des logements à Reims. La liste des inscriptions sera close dès que le chiffre prévu sera atteint.

On peut s'adresser dès maintenant :

Pour la région d'Avesnes, à M. le curé de Sous-le-Bois.

Pour le Cambrésis, à M. le chanoine Prévost, à Cambrai.

COURS DES MARCHÉS A TERME DU 25 MAI

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing-Le Havre.

Laines Peignées — ROUBAIX-TOURCOING, d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS

MOIS	Cote précédente	Cote de 11 h. 30 Roubaix	Cote de 4 h. 15 Tourcoing	Clôture Acheteurs	Clôture Vendeurs	Suint Précédente	Suint Ce jour	Suint Acheteurs	Suint Vendeurs	Anvers Type B Précédente	Anvers Type B Ce jour	Le Havre Merinos (Cote de 3 h. 15) Précéd.	Merinos Ce jour	Croisés (Cote de 3 h. 45) Précéd.	Croisés Ce jour	Cotons (Cote de 4 h. 30) Précéd.	Cotons Ce jour	Cafés (Cote de 4 h.) Préc.	Cafés jour	New-York Cafés (Cote de 4 h.) Préc.	New-York Cafés Hier	MOIS	Liverpool Cotons C. de clôture Préc.	Liverpool Jour
Mai	5 97 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—	5 85	—	175 50	170	197	197	68 3/4	69 1/2	43 75	44	7 10	7 10	Courant	5 68	5 74
Juin	5 90	5 87 1/2	5 87 1/2	5 82 1/2	—	—	—	—	—	5 80	5 725	175	170	197	197	68 5/8	69 1/4	43 50	43 75	6 85	6 85	Mai-Juin	5 68	5 74
Juillet	5 87 1/2	—	5 80	5 80	5 82 1/2	—	—	—	—	5 775	5 70	176	170	197	197	69	69 3/4	43 25	43 50	6 55	6 60	Juin-Juillet	5 69	5 75
Août	5 87 1/2	—	5 77 1/2	5 77 1/2	5 80	—	—	—	—	5 75	5 675	176	170 50	197	197	69 1/8	70 1/8	42 75	43	6 15	6 20	Juillet-Août	5 74	5 81
Septembre	5 85	—	—	—	—	—	—	—	—	5 70	5 65	176	170 50	197	197	69 1/4	70 1/4	42 25	42 50	6 05	6 10	Août-Sept.	5 70	5 78
Octobre	5 80	—	—	—	—	—	—	—	—	5 675	5 60	175 50	170 50	197	197	69 1/8	70 1/4	41 50	41 75	5 90	5 90	Sept.-Oct.	5 68	5 77
Novembre	5 80	5 70	5 72 1/2	5 67 1/2	—	—	—	—	—	5 675	5 60	174 50	170	197	197	69	70	41 25	41 50	5 90	5 90	Oct.-Nov.	5 66	5 75
Décembre	5 77 1/2	—	5 72 1/2	5 67 1/2	—	—	—	—	—	5 65	5 60	172 50	168 50	193	196	68 3/4	69 5/8	41 25	41 50	5 90	5 90	Nov.-Déc.	5 65	5 74
Janvier	5 75	5 72 1/2	5 72 1/2	—	—	—	—	—	—	5 65	5 575	172 50	168 50	199	196	68 3/4	69 1/2	41	41 25	5 90	5 90	Déc.-Janv.	5 65	5 74
Février	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 60	5 55	172 50	169	197	196	68 3/4	69 1/2	41	41 25	5 90	5 90	Janv.-Fév.	5 65	5 74
Mars	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 575	5 50	172 50	169	197	196	68 1/2	69 1/4	40 75	41	5 95	6 00	Mars-Avril	5 65	5 74
Avril	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 55	5 50	172 50	169	197	196	68 1/2	69 1/4	—	—	6 00	6 00	Avril-Mai	5 65	5 74
Tendance / Ventes	50.000 k.									15.000 k. Faible		525 b. Calme		000 b. Calme		7.250 b. Active		8.000 s. Calme		9.000 s. Soutenue		Tendance / Ventes	32.000 b. Soutenue	

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes probables 21.000.

MOIS	Précéd.	1er Avis	2e Avis	3e Av.
Mai	11.24	11.29	11.30	11.33
Juillet	11.03	11.12	....	....
Août	10.92	11.03	....	....
Octobre	10.82	10.92	10.88	10.89
Décembre	10.82	10.93	....	....

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 5,87 ½, Juin. — 5.000 k. à 5,70, Novembre. — 5.000 k. à 5,72 ½, Janvier.
Total : 15.000 k.

Soir. — 10.000 k. à 5,80, Juillet. — 10.000 k. à 5,77 ½, Août. — 5.000 k. à 5,80, idem. — 5.000 k. à 5,72 ½, Novembre. — 5.000 k. à 5,72 ½, Décembre.
Total : 35.000 k.

Dernier N° 4002.